

PIEDS GELES HABITABLES 2019

17 NOVEMBRE 2019

Marne - Bassin de la Pie

C.V.B.M. Créteil

5 A – HAN – OSIRIS Challenge I.D.F.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, en vigueur
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 Le présent avis de course, les IC et leurs annexes

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

3.1.2 tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable titulaire d'un certificat valide, et quillards de sport.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Aucun droit requis

PROGRAMME

5.1 Samedi 16 novembre 2019 : à partir de 14 h. accueil et grûtage des concurrents

Dimanche 17 novembre 2019 : inscriptions de 9 h. à 10 h.

5.2 Jauge et contrôles :

Sans objet

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
17/11/19	10 h. 30	

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17 h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 17 novembre 2019 et affichées au tableau selon la Prescription fédérale

7. LE PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type construit.

7.2 L'emplacement de la zone de course est le Bassin de la Pie sur la Marne.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand plus de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le classement est fait en utilisant le système temps sur temps avec CVL.

10. PLACE AU PORT

Dans la limite des places disponibles, il est possible de disposer d'une place à quai, ou à terre à partir du week-end précédent

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

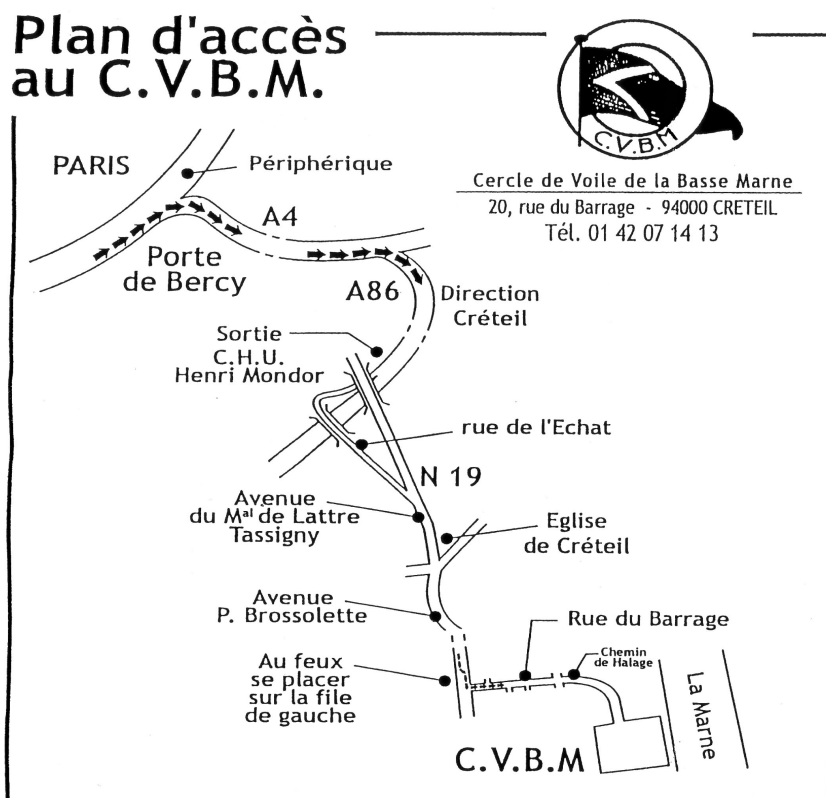
Choucroute (20, € par personne) au Club-house, après proclamation des résultats

Président du comité de course:

Président du jury: Guy Bonin

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

[Philippe Roy: 06 75 87 31 16](tel:0675873116) phi.roy@wanadoo.fr



CERCLE DE LA VOILE DE LA BASSE MARNE

ASSOCIATION DECLAREE SELON LA LOI DU 1er JUILLET 1901 (N° 9761)

N° SIRET: 785698754 00013

Siège et club-house: 20 rue du Barrage - 94000 Créteil - téléphone: 01 42 07 14 13 - Site Web: <http://c.v.b.m.free.fr>